



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 29 JUN 2017  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**la séance est ouverte à 18h30**

**LE CONSEIL :**

**ENTEND MME LA PRESIDENTE** faire l'exposé des principaux événements qui ont marqué la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers depuis la dernière réunion de l'Assemblée Communautaire.

**ENTEND MME LA PRESIDENTE** donner lecture du compte-rendu des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil Communautaire (délibération 2016-154 du 4 novembre 2016), en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ACCORDE, à l'unanimité,** délégation à Madame la Présidente, pour la durée de son mandat, des attributions mentionnées dans la délibération.

**APPROUVE, à l'unanimité,** la composition de chacune des commissions à 21 représentants selon la composition suivante ; 7 représentants pour la ville de Calais, 3 représentants pour la ville de Marck, 2 représentants pour la ville de Coulogne, 2 représentants pour la ville de Sangatte, 2 représentants pour la ville de Coquelles, 1 représentant pour la ville de Fréthun, 1 représentant pour la ville de Hames-Boucres, 1 représentant pour la ville de Les Attaques , 1 représentant pour la ville de Nielles-lès-Calais et 1 représentant pour la ville d'Escalles, hors Présidente, Vice-Président délégué à la commission et conseiller délégué à la commission.

**DESIGNE, à l'unanimité,** Monsieur Marc BOUTROY, représentant de la ville d'Escalles pour chacune des commissions suivantes : finances ; développement économique ; aménagement de l'espace communautaire ; tourisme, loisirs, événements et culture ; sport ; Europe, coopération étrangère et recherche de financements ; assainissement ; transport et gestion des déchets ; politique de la ville ; relations sociales et personnel ; communication, prospective et développement numérique ; mutualisation et coopération intercommunale ; habitat et parking d'intérêt communautaire ; lutte contre les risques GEMAPI, PAPI ; petite enfance et centre de loisirs ; berges et canaux, lutte contre l'érosion des sols et ruralité ; écologie et espaces naturels.

**ELIT,**

- **A la majorité absolue, avec 50 voix pour,** Monsieur Marc BOUTROY, , délégué titulaire au sein du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calais pour la ville d'Escalles ;

-**A la majorité absolue, avec 50 voix pour,** Madame Marie-Paule CAMPION, déléguée suppléante au sein du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calais pour la ville d'Escalles.

**ELIT,**

- **A la majorité absolue avec 50 voix pour,** Monsieur Marc BOUTROY, Monsieur Guy HEDDEBAUX, Monsieur Bernard DELALIN, Madame Coraline BOULAY et Monsieur Olivier SEILLER délégués titulaires au sein du Syndicat Intercommunal de la Région de Bonningues-les-Calais (SIRB) .

- **A la majorité absolue, avec 50 voix pour**, Madame Patricia BASSET, déléguée suppléante au sein du Syndicat Intercommunal de la Région de Bonningues-les-Calais (SIRB) pour la ville de Calais.

**ELIT, à la majorité absolue, avec 50 voix pour**, Monsieur Alain CALAIS, à la majorité absolue, représentant titulaire au sein de l'Institution Intercommunale des wateringues.

**DESIGNE, à l'unanimité**, Madame Natacha BOUCHART, Présidente, Madame Catherine FOURNIER, Monsieur Jacques RIVENET, Monsieur René LOTTE, Monsieur Alain CALAIS et Monsieur Marc BOUTROY, représentants titulaires au sein de CALAIS PROMOTION.

**DESIGNE, à l'unanimité**, Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE, représentante titulaire et Madame Stéphanie GUISELAIN, représentante suppléante, au sein des Commissions Départementales d'Aménagement Commercial, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame la Présidente.

**DECIDE, à l'unanimité**, de déléguer à Madame la Présidente, la saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, dans tous les cas où elle doit être consultée pour avis pour les projets énumérés dans la délibération et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE**, à prendre tous les actes relatifs à la mise en œuvre de cette saisine.

**DECIDE, à l'unanimité**, d'étendre le champ d'interventions de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en y créant le domaine d'activité : service public « port de plaisance » et d'y désigner les représentants des usagers suivants : Association les Amis de la Mer du Calais, Association La Courguinoise, UFC (Union Fédérale des Consommateurs) du Calais et UMIH (Union des Métiers et des Industries Hôtellerie) Calais.

**PREND ACTE** de la communication du rapport d'avancement qui sera transmis à la Chambre Régionale des Comptes après intervention de MME MATRAT et réponse de MME LA PRESIDENTE.

**AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE**, à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, les documents définissant le concours d'un médecin référent avec le docteur Jean-Claude Henry pour les structures Multi-Accueil de Fréthun et Les Attaques.

**AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE**, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer et exécuter la convention de groupement de commandes pour la location et la maintenance de matériel de reproduction avec la ville de Calais et la ville de Sangatte et tout avenant pouvant intervenir ultérieurement, ainsi qu'à signer la marché avec les ou les prestataires retenus et de prendre toute décision relative à son exécution.

**AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE**, à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, la convention d'application du SIEG (Service d'intérêt économique général) pour le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés sur le territoire des communes membres de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers après interventions de MME LA PRESIDENTE et M. ALLEMAND.

**APPROUVE, à l'unanimité**, le rapport annuel 2016 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement.

**APPROUVE, à l'unanimité**, le principe de la mise en place de la convention avec le SIRA (Syndicat Intercommunal de la Région de Andres) pour une durée de 6 mois non renouvelable et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, les conventions ainsi que tous les documents administratifs liés à ce dossier.

**AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE**, à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert portant sur l'acquisition de caissons de bennes à ordures ménagères, conformément aux articles 25-I-1° et 67 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ainsi qu'à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, le marché avec le ou les prestataires retenus et de prendre toute décision relative à son exécution, y compris à celle consistant à procéder à la mise en œuvre de la résiliation du contrat si cela s'avère nécessaire.

**APPROUVE, à l'unanimité**, le projet de développement d'un modèle urbain de la qualité de l'air sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à verser

une contribution spécifique de 5 000 € en 2017 et 5 000 € en 2018 à ATMO Hauts de France et à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, la convention d'objectifs pour ce projet après intervention de MME LA PRESIDENTE.

**APPROUVE, à l'unanimité,** la convention de partenariat 2017-2018 à intervenir entre Espaces Naturels Régionaux, la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq et la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers concernant l'opération « Plantons le Décor » et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, la convention.

**AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE,** à approuver la modification du dossier de création et du dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté du Virval, ainsi qu'à procéder à toutes les mesures de publicité requises selon les textes en vigueur après intervention de MME MATRAT et réponse de MME LA PRESIDENTE.

**AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE,** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer et exécuter la convention de groupement de commandes concernant l'achat de papier avec la ville de Calais, la ville de Coulogne, la ville de Coquelles, la ville de Sangatte/Blériot-Plage et le CCAS de Calais, et tout avenant pouvant intervenir ultérieurement, ainsi qu'à signer le marché avec le ou les prestataires retenus et de prendre toute décision relative à son exécution.

**AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE,** à lancer la consultation des entreprises dans le cadre d'un appel d'offres ouvert concernant la fourniture de carburant aéronautique pour l'aéroport de Calais-Dunkerque, et, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer le marché avec le prestataire retenu ainsi que de prendre toute décision relative à son exécution.

**APPROUVE, à l'unanimité,** le Compte-Rendu d'Activité au Concédant 2016 pour l'opération d'aménagement de la ZAC des Pins-Transmarck et le bilan général de l'opération, arrêté au 31 décembre 2016, faisant apparaître des recettes prévisionnelles d'un montant de 13 292 018 € HT et des dépenses prévisionnelles de 12 987 545 € HT.

**APPROUVE, à l'unanimité,** la prolongation de la concession d'aménagement de la ZAC des Pins-Transmarck pour une durée de 3 années et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, l'avenant n° 17 au traité de concession d'aménagement avec la société TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX.

**APPROUVE, à l'unanimité,** le Compte-Rendu d'Activité au Concédant 2016 pour l'opération d'aménagement de la ZAC de la Turquerie et le bilan général de l'opération, arrêté au 31 décembre 2016, faisant apparaître des recettes prévisionnelles d'un montant de 32 956 414 € HT et des dépenses prévisionnelles de 32 954 889 € HT après intervention de MME MATRAT et réponse de MME LA PRESIDENTE.

**APPROUVE, à l'unanimité,** la prolongation de la concession d'aménagement de la ZAC de la Turquerie jusqu'au 31 décembre 2023 et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, l'avenant n° 04 au traité de concession d'aménagement avec la société TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX.

**APPROUVE, à 46 voix pour, 2 abstentions et 2 votes contre,** le principe de cession de l'intégralité de la ZAC de la Rivière Neuve, soit 17,70 hectares environ, à l'enseigne E.LECLERC, pour la réalisation du projet présenté dans la délibération et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à poursuivre les négociations avec l'enseigne E.LECLERC afin de permettre l'établissement d'une Promesse Synallagmatique de Vente avec cette enseigne ou ses éventuels substitués après interventions de MME MATRAT, M. HAMY, M. ALLIEMAND et réponses de MME LA PRESIDENTE.

**APPROUVE, à l'unanimité,** la cession d'une bande foncière de 333 m<sup>2</sup>, sise sur les parcelles cadastrées BY 543 et 545, au prix de 35 € HT/m<sup>2</sup>, soit un prix de vente prévisionnel de 11 655 € HT, au profit de la société EUROVIA ou ses éventuels substitués et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou

d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, tout acte et document nécessaire à la formalisation de cette cession.

**APPROUVE, à l'unanimité,** le rapport de gestion 2016 de la société d'économie mixte TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX.

**AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE,** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, l'accord cadre pour la mise en œuvre sur l'espace infra-régional du Littoral-Côte d'Opale de la Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires (PRADET) avec la Région Hauts-de-France.

**APPROUVE, à l'unanimité,** les actions bénéficiant de l'appel à projet de l'Economie Sociale et Solidaire, **ACCORDE** les subventions aux associations assurant la maîtrise d'ouvrage des actions et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, tous les actes relatifs à la formalisation de cette opération après interventions de MME LA PRESIDENTE ET MME MATRAT.

**ADOpte, à 43 voix pour et 7 non participation au vote,** la programmation annuelle 2017 des actions du Fonds Interministériel de Prévention et de la Délinquance (FIPD) et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE,** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, dans la mesure où l'incidence financière correspond au cadre des montants précisés dans le programme :

- à signer tous les documents ou conventions susceptibles d'intervenir à cet effet tant avec les partenaires financiers qu'avec les associations porteuses de projets,
- à engager les crédits de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers dans la limite des plans de financement agréés,
- à engager les crédits de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers dans la limite des budgets votés.

**APPROUVE, à l'unanimité,** les modifications à insérer dans le règlement intérieur du Conservatoire à Rayonnement Départemental et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**DESIGNE, à l'unanimité,** Madame Patricia BASSET, représentante titulaire et Madame Stéphanie GUISELAIN, représentante suppléante de la ville de Calais et Monsieur Marc BOUTROY, représentant titulaire de la ville d'Escalles au sein du Conseil d'Etablissement du Conservatoire à Rayonnement départemental.

**ADOpte, à l'unanimité,** le règlement intérieur de l'école d'art du Calais et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, tout acte relatif au respect du règlement intérieur de l'école d'art du Calais.

**AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE,** à acter la création d'une attestation de validation des acquis de la formation « classe préparatoire aux écoles supérieures d'art de l'école d'art du Calais » et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE,** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout acte relatif à la mise en place de cette attestation.

**APPROUVE à l'unanimité,** la modification de la liste des emplois permanents et l'inscription au budget des crédits correspondants et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les actes individuels relatifs à la nomination de cet agent.

**APPROUVE, à l'unanimité,** la modification portant sur la mise à disposition d'agents municipaux auprès de l'Agglomération.

**AUTORISE, à l'unanimité,** les vacances temporaires pour l'événement « Escale à Calais 2017 » ; **FIXE** le taux d'intervention sur la base d'une vacation horaire d'un montant correspondant au smic horaire en vigueur et

**AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les conventions correspondantes.

**AUTORISE, à l'unanimité**, l'évolution du nombre de recrutements d'enseignants vacataires de la classe préparatoire de l'école d'art et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les conventions correspondantes et les éventuels avenants.

**AUTORISE, à l'unanimité**, les vacations de modèles pour l'école d'art et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les conventions correspondantes et les éventuels avenants.

**DECLARE, à l'unanimité**, que les comptes de gestion pour l'exercice 2016 des différents budgets dressés par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**APPROUVE, à l'unanimité**, le compte administratif de l'exercice 2016 du budget Général, du budget annexe de l'Assainissement, du budget annexe de la zone Marcel Doret, du budget annexe du SPANC, du budget annexe de l'Aéroport Calais-Dunkerque, du budget annexe des Fouilles Archéologiques, du budget annexe de la zone des Dunes et du budget annexe du Développement Numérique.

**ADOpte ET APPROUVE, à l'unanimité**, l'affectation définitive des résultats 2016 du budget général et des budgets annexes.

**VOTE, à l'unanimité**, la décision modificative n° 2 du budget général.

**VOTE, à l'unanimité**, la décision modificative n° 2 du budget annexe de l'Assainissement.

**VOTE, à l'unanimité**, la décision modificative n° 1 du budget annexe du Développement Numérique.

**VOTE, à l'unanimité**, les autorisations de programme du budget 2017 – budget annexe Assainissement.

**VOTE, à l'unanimité**, les autorisations de programme du budget 2017 – budget général.

**APPROUVE, à 47 voix pour et 1 voix contre**, la création d'un budget annexe dénommé « ZAC Rivière Neuve », budget voté par nature au niveau du chapitre ; **DECIDE** que les opérations relatives à cette ZAC seront constatées dans le budget annexe y compris les frais liés aux réseaux d'eau et d'assainissement et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à effectuer toutes les déclarations auprès de l'administration fiscale relatives à ce budget assujéti à la TVA qui doit être établi hors taxes après intervention de Mme MATRAT et réponse de MME LA PRESIDENTE.

**APPROUVE à l'unanimité**, les attributions complémentaires liées aux subventions et **AUTORISE MME la Présidente** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les documents (conventions, avenants...) liés à l'allocation desdites subventions.

**AUTORISE, à l'unanimité, MME la Présidente**, à attribuer un fonds de concours à la commune de Fréthun en vue de participer au financement des travaux d'aménagement des abords de la mairie pour un montant de 19 500,00 € et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les documents (conventions, avenants...) liés à l'allocation dudit fonds de concours.

**AUTORISE, à l'unanimité, MME la Présidente**, à attribuer un fonds de concours à la commune de Marck en vue de participer au financement des projets d'investissement de la commune pour un montant total de 170 000,00 € et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les documents (conventions, avenants...) liés à l'allocation dudit fonds de concours.

**AUTORISE, à l'unanimité, MME la Présidente,** à attribuer un fonds de concours à la commune de Sangatte en vue de participer au financement des travaux d'investissement de la commune relatifs à la création de vestiaires et d'un club house au Blériot tennis club pour un montant total de 78 000,00 € € et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les documents (conventions, avenants...) liés à l'allocation dudit fonds de concours.

**VALIDE, à l'unanimité,** le protocole de répartition du patrimoine et du résultat du SMIRTOM du Calais ; **DECIDE** de reprendre au nom de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers la contrat de prêt contracté par le SMIRTOM du Calais avec un établissement de crédit au motif de l'intégration des biens concernés dans le patrimoine communautaire et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer et mettre en application le protocole d'accord et à signer tout document consécutif à ce protocole, ainsi qu'à engager et mettre en œuvre dans ce cadre toute renégociation du contrat de prêt dans l'intérêt de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers.

**AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE,** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection :

- à signer et à exécuter la convention de groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers, la ville de Calais et le CCAS pour les prestations d'affranchissement du courrier et tout avenant pouvant intervenir ultérieurement ;
- à lancer la consultation des entreprises et, en cas d'insuccès, de procéder sur décision de la Commission d'Appel d'offres, soit au lancement d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, soit au lancement d'une procédure négociée ;
- à attribuer et à signer l'accord-cadre en résultant pour la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers, ainsi que tous documents utiles à intervenir ultérieurement dont l'incidence financière demeure dans le cadre du montant de l'accord-cadre ;
- à prendre toute décision relative à l'exécution de l'accord-cadre, y compris celle consistant à procéder à la mise en œuvre de la résiliation du contrat si nécessaire.

**AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE,** à engager la procédure d'appel d'offres ouvert pour l'assurance flotte automobile conformément aux articles 25-I-1° et 67 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et **AUTORISE MME la Présidente** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer le marché public avec le ou les prestataires retenus, ainsi que de prendre toute décision relative à son exécution.

**La séance publique est levée à 21h00**

Le Conseil Communautaire se réunit ensuite en huis clos conformément à l'article L.5211-11 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DECIDE, à l'unanimité,** de procéder au remboursement de prothèses auditives d'un agent de la Communauté d'Agglomération du Calais **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer l'ensemble des documents y afférents.

**La séance est levée à 21h05**

Calais, le 10 juillet 2017



Natacha BOUCHART  
Présidente de l'Agglomération  
Maire de Calais  
Vice-Présidente Région Hauts-de-France